

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMMUNE DE FAUGERES**

-----

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2008**

L'an 2008 et le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

-----

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, BOYER Paul, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, LEYDIER Henri, POUDEVIGNE Danielle.

Excusés : BLACHERE Marie-Louise (pouvoir à PALADEL Christian).

Absent :

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

-----

**Objet : EXTENSION CIMETIERE – MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le maire rappelle l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le programme "cimetière" conclu sur la base d'une délibération en date du 12 novembre 2004 sur la base d'un coût d'objectif à 60.000 €.

Il rappelle que le coût d'objectif a été nettement revu à la hausse depuis cette date, la recherche de subventions ayant été calée sur un projet établi sur un montant de travaux de 81.862 € (soit + 36,43%). D'autre part, l'indice de référence pour la maîtrise d'œuvre a évolué de 20% en quatre ans (Indice BT 01 "index national du prix bâtiment tous corps d'état – valeur août 2004 : 678,70 ; valeur août 2008 : 815,00).

En conséquence, il propose de réviser le marché initial en intégrant ces deux éléments, ce qui porterait le forfait de rémunération de 5.502 € (valeur décembre 2004) à 9.007 € (valeur décembre 2008), sachant qu'après négociation avec le titulaire du marché, celui-ci accepte de forfaitiser son intervention sur une base de 8.500 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de la révision du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Fabre & Doinel sur la base d'un forfait global de 8.500 € HT.

-----

**Objet : EXTENSION CIMETIERE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Le maire rappelle les décisions antérieures du conseil municipal relatives au programme "extension cimetière" et notamment la délibération du 30 octobre 2008 relative au choix de procédure de mise en marché sur la base de marchés à procédures adaptées.

Il rend compte des réunions de la commission travaux qui a procédé à l'ouverture des offres le 2 décembre et à l'analyse des offres le 10 décembre, avec phase de vérification – et de négociation avec l'ensemble des entreprises candidates pour le lot 1 – entre ces deux dates.

Il présente le rapport d'analyse et de classement des offres dressé par la commission travaux et invite le conseil municipal à en débattre.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres et prestations suivantes :

- **Lot 1** "terrassament, gros œuvre & maçonnerie" : l'entreprise Leyris de Payzac pour les tranches ferme et conditionnelle, pour un montant de 62.838,45 € HT ;
- **Lot 2** "serrurerie" : l'entreprise Fabre de Beaulieu pour un montant de 2850,00 € HT.
- **Options** du lot 1 : option 1 "pierres tombales" pour 696,00 € HT, option 2 "déplacement d'une croix" pour 1328,00 € HT, option 3 "voirie et placette" en bicouche en lieu et place d'enrobé pour un prix restant à négocier (prix en enrobé : 6380,00 € HT).

Le conseil municipal autorise, en conséquence, le maire à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de ces décisions.

-----

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.